

CHAPITRE 2

CRITÈRES D'ANALYSE POUR LA PRÉPOSITION

0. Introduction

La délimitation diachronique des parties du discours assure un éclairage avantageux sur l'évolution de la classification des unités du langage mais aussi sur la manifestation d'un modèle de structure linguistique quasi universel. Ce modèle est agencé selon une hiérarchisation des mots, allant jusqu'à considérer que certains en font partie et pas d'autres. Ainsi, quelques penseurs de l'antiquité ont attribué la qualité de mot à des entités et non pas à d'autres, à l'instar des conjonctions ou des interjections. C'est dans cet ordre d'idées que la distinction classique entre les catégorématiques et les syncatégorématiques est née pour être reprise et reformulée de plusieurs manières par les grammairiens modernes.

Il serait intéressant de considérer la préposition en français à travers une grille qui met en valeur une distinction portant sur différents aspects : sémantique, syntaxique et morphologique. Nous sommes mue par le besoin de déterminer les spécificités de la préposition en nous référant à un certain nombre de critères distinctifs. Ces unités pourraient être abordées au moyen de leur valeur sémantique à condition de prouver que les prépositions sont ou non porteuses de contenu. C'est ce qui permettra de les rapprocher ou de les opposer aux catégories dites « majeures » dans la perspective de la tradition aristotélicienne. Il ne s'agira donc pas d'établir une classification autant qu'une distinction sur des bases sémantique, fonctionnelle et morphologique des parties du discours, en remontant aux fondements de l'opposition opérée depuis Aristote entre catégorématiques et syncatégorématiques.

1. Critères sémantiques

Il est connu que les catégories d'Aristote sont fondées sémantiquement, c'est-à-dire sur la base de leurs désignations et non pas sur la base de leurs morphologies ou de leurs fonctions grammaticales dans la phrase. C'est tout d'abord chez Aristote, dans sa *Poétique*¹, que s'est manifesté le souci de fonder des classes grammaticales et de les spécifier, pour établir une distinction entre les catégories principales. Il s'agit d'une différenciation entre deux classes significatives : nom et verbe d'une part, et d'autre part une troisième classe non significative pour le reste, renvoyant aux conjonctions et aux articles.

Selon Marc Baratin : « le reste »² pourrait correspondre aux syncatégorématiques, c'est-à-dire aux éléments fonctionnels assurant la jonction entre les deux constituants principaux du langage. Il va de soi, selon Baratin, que pour Aristote ces « éléments de liaison » ne peuvent pas faire partie des deux grands ensembles sans risque de contradiction³. Ce qui sépare les deux grands ensembles (à savoir les noms et les verbes), c'est leurs fonctions respectives de référence et de prédication, l'un pose l'existence d'un sujet, l'autre lui assigne des attributs : « Platon dormait », « Aristote rit ». Ce qui les lie, par contre, c'est le fait que tous deux ont un contenu sémantique qui les rend en mesure de s'employer seuls, de constituer un tout doté de signification par eux-mêmes. Ces constituants, n'ayant pas besoin d'autres éléments de soutien, sont conçus a priori comme équivalents à une proposition ou à une phrase.

En revanche, le « reste » semble dénué de cette particularité, puisqu'aucun élément de cet ensemble (conjonction, ou préposition) n'est capable à lui seul de constituer une phrase.

S'il est possible dans l'usage de la langue d'avoir des phrases de ce genre : « Oh ! Parbleu ! Dégage ! Tiens... Évidemment. Oui. Ici. Formidable. Merci. Salut. Bonjour, etc. », un discours plausible ne peut pas accepter des phrases telles que : « *De. *Parmi. *Chez. *Car. *Que. *Il. *Ce. *Leurs. *Les, etc. », car celles-ci sont incapables d'exprimer un sens entier par elles-mêmes. Elles sont insuffisantes sémantiquement et ne peuvent pas être employées de façon libre, mais plutôt comme éléments dépendants, secondaires et subordonnés.

¹ Aristote, trad. du grec ancien par Charles Batteux, *La Poétique*, chap. XX, Imprimerie et librairie classiques de Jules Delalain et fils, Paris, 1874, p. 32.

² Marc Baratin, *Naissance de la syntaxe à Rome*, Éditions Minuit, Paris, 1989, p. 34.

³ La fameuse tripartition des parties du discours chez les Grecs (suivie, semble-t-il, par les Arabes) est née de là.

Il y aurait donc d'un côté les éléments signifiants... de l'autre, ceux qui ne signifient pas par eux-mêmes. Les syncatégorématiques sont, de ce point de vue, semblables aux consonnes qui ne se prononcent pas en dehors des voyelles. A contrario, les catégorématiques se reconnaissent à leur autonomie.

Simon de Dacie explique que les :

[...] Parties du discours « syncatégorématiques », c'est-à-dire significatives lorsqu'elles sont jointes à d'autres. L'on dit « syncategorema » car ce mot composé de *syn-* qui signifie « avec » et de *catégoréma* qui veut dire « significatif », pour ainsi dire « significative » ou « signifiant avec » une autre partie du discours. En effet, les parties indéclinables n'ont pas, en elles-mêmes, un significatif achevé, mais le reçoivent grâce aux parties auxquelles elles sont jointes, comme le dit Priscien¹.

Dans ses *Institutiones Grammaticae*, Priscien tente de clarifier cette distinction. Pour lui, les syncatégorématiques ne sont pas tout à fait dénués de signification, mais la teneur de cette signification est trop faible pour permettre à ces mots-outils, dont fait partie la préposition, de se constituer en proposition autonome.

Gustave Guillaume distingue les unités de discours, comme on l'a vu, selon le critère de signification ou de « désignation ». C'est ce qui donne lieu à la différenciation entre, d'une part, les parties prédicatives pourvues d'incidence pour les noms, les adjectifs, les adverbes et les verbes, et, d'autre part, les parties non prédicatives dépourvues d'incidence pour les prépositions, les conjonctions, les pronoms et les articles.

Cette distinction des éléments catégorématiques, porteurs de signification par opposition à ceux qui en sont dépourvus ou dont la teneur est faible, a été confirmée chez les modernes dans la terminologie même.

En effet, certains comme Émile Benveniste reformulent l'opposition entre les mots principaux et les mots accessoires, en termes de contenu : il y aurait d'un côté les mots *autonomes* (fonctionnant comme constituants à part entière) et de l'autre les mots *synnômes* (qui ne peuvent entrer dans les phrases que joints à d'autres mots)².

¹ Irène Rosier-Catach, *op. cit.*, 1983, p. 82. «[...] *Sincategorema, id est cum alia significativa. Dicitur enim sincategorema a sin, quod est con et categorema, quod est significativa, quasi cum alia parte signitificativa vel significans. Partes enim indeclinabiles non habent per se completum significatum, sed illud recipiunt ex adiuncto, ut dicit Priscianus.*»

² Émile Benveniste, *op. cit.*, 1966, p. 124. Rappelons que c'était là aussi la position de Priscien, exprimée autrement : Il y a deux catégories de mots ceux qui peuvent être prononcés seuls, et ceux qui ont besoin des autres.

Toujours pour préciser la nature des relations entre le mot et la phrase, il sera nécessaire de poser une distinction entre mots autonomes, fonctionnant comme constituants de phrases (c'est la grande majorité), et mots synnômes qui ne peuvent entrer dans des phrases que joints à d'autres mots : ainsi fr. le (la...), ce (cette...) ; mon (ton...), ou de, à, dans, chez ; mais non toutes les prépositions : cf. fr. pop. *c'est fait* pour ; *je travaille* avec ; *je pars* sans¹.

Ceux qui signifient par eux-mêmes et ceux qui ont besoin des autres pour se constituer en entités signifiantes. Les premiers ont une valeur prédicative dont sont dépourvus les autres.

Cela n'est pas sans rappeler l'opposition entre « mots pleins » d'un côté et « mots vides » de l'autre. Dite plus pompeusement, cette opposition est marquée dans la nomenclature grammaticale moderne spécifiant le terme « autosémantique » par opposition à « synsémantique » ou « co-signifiant² ». La classe des catégorématiques se distingue principalement par sa portée sémantique. En ce sens, nous soulignons dans l'opposition « *free forms* » dont la spécificité fondamentale est d'être « *with constant meanings* » comme « *John ran* » vs « *bound forms* » définies en tant que « *a linguistic form which is never spoken alone*³ ». Autrement dit, « En partant de l'impossibilité de distinguer les mots et les morphèmes, Leonard Bloomfield a proposé dans son livre *Language* (1933) de distinguer les “*free forms*” (mots autosémantiques) et les “*bound forms*” (mots synsémantiques, affixes et désinences)⁴ ».

Pour ce qui nous concerne, les prépositions « consignent » puisqu'elles n'ont de contenu que quand « elles sont jointes à d'autres, mais ne signifient rien par elles-mêmes (*per se*)⁵ ». Ces entités ont besoin de leur entourage pour

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* Il convient de souligner que, pour Benveniste, cette distinction entre « mots autonomes » et « mots synnômes » ne coïncide pas avec celle qui est faite depuis Marty entre « autosémantiques » et « synsémantiques ». Dans les « synsémantiques » se trouvent rangés par exemple les verbes auxiliaires, qui sont pour nous « autonomes », déjà en tant qu'ils sont des verbes et surtout qu'ils entrent directement dans la constitution des phrases.

³ Bloomfield, Leonard, *Language*, London, George Allen & Unwin Ltd. Museum Street, 1933, p. 160.

⁴ Kadlec, Jaromír, « Problèmes liés à la délimitation d'un mot et synergie des unités lexicales en français », dans *Romanica Olomucensia* 7, 1998, p. 158.

⁵ Cette caractéristique a amené certains penseurs, à tort ou à raison, à considérer que les prépositions ne sont pas des parties du discours à proprement parler. Ainsi, pour Boèce, les prépositions et les conjonctions n'ont pas de signification *per se*, pour cette raison

se constituer. Notons que les prépositions, en tant que « parties indéclinables » comme les appelle Priscien, sont toutes définies par ce critère d'« adjonction ».

Priscien indique au début du chapitre sur la préposition que ces indéclinables ne peuvent, à la différence des déclinables, constituer un sens complet¹. Ayant une signification qui varie en fonction des termes auxquels elles sont adjointes, nous pouvons dire qu'elles en ont trop et donc pas assez, par rapport au critère d'efficience des signes établi par Saussure lui-même : trop signifier et pas assez sont identiques dans son système. Somme toute, ce qui désigne tout ne désigne rien de particulier. C'est ce qu'il explicite en mettant l'accent sur la vacuité du sens de l'instrument grammatical dépendant généralement de « la règle de construction² ». Nous aurons à souligner que l'originalité de la langue par rapport aux autres institutions sémiologiques réside, selon ce linguiste, dans la notion de la valeur du signe fort qui désigne une idée précise en niant d'autres désignations. Cette importance de la signification est surtout soulignée dans sa distinction des langues « où l'immotivité atteint son maximum sont plus *lexicologiques*, et celles où il s'abaisse au minimum, plus *grammaticales*³ ».

C'était l'argument présenté jadis par Priscien : « ...si elles [les prépositions] n'ont pas de signification déterminée, c'est parce qu'elles signifient *potentiellement* toutes les choses signifiées par les termes auxquels elles peuvent être adjointes, cette signification devenant déterminée lorsqu'elles sont *actuellement* conjointes à un terme⁴.

Cela se déploie dans son usage introduisant une valeur sémantique précise selon le contexte : *dans la maison* : complément circonstanciel de lieu ; *avant la nuit* : de temps ; *grâce à elle* : de cause ; *malgré les obstacles* : de concession ; etc. L'opposition moderne entre mots lexicaux et mots grammaticaux, bien que partiellement fondée sur la fonction sémantique, faisant place à la fonction syntaxique, met les syncatégorématiques dans la syntaxe (éléments fonctionnels) et place les catégorématiques dans la sémantique (éléments signifiants).

Placée sous le déterminatif lexical vs grammatical, l'opposition catégorématique vs syncatégorématique acquiert une certaine dimension quantitative. Il s'agit

dans son ouvrage *De syllogismo categorico*, il ne les considère pas comme des « *partes orationis* », mais comme des « suppléments de l'énoncé » (*supplementa*) ou des « liens » (*colligamenta*), en dehors de l'ensemble, constitué, des *pars orationis* que sont le nom et le verbe.

¹ Priscien, *Instit.*, XIV, 1, cité d'après Rosier-Catach, Irène, *op. cit.*, 2003, p. 61.

² Ferdinand De Saussure, *op. cit.*, p. 183.

³ *Ibid.*

⁴ Priscien, cité d'après Rosier-Catach, Irène, *op. cit.*, 2003, p. 71.

de l'appartenance de ces éléments grammaticaux du français, qui sont les pronoms, les articles, les conjonctions et spécialement les prépositions, à une classe syncatégorématique fermée, ayant un nombre limité, et donc peu encline à l'extension par rapport à la classe des catégorématiques. Ainsi, les syncatégorématiques sont les éléments du système qui ne changent pas à première vue ou qui ne semblent changer que sur le long terme, par opposition à une classe ouverte : les catégorématiques, qui sont susceptibles d'augmenter (voire de diminuer) selon les circonstances historiques et sociales du groupe linguistique concerné. Car les mots ont une vie qui peut être courte ou longue selon les besoins et la focalisation psychologique des peuples (guerre ou commerce, par exemple). La disparition d'un mot et, surtout l'apparition d'un autre, peuvent être relativement rapides. En revanche, une préposition doit passer par le processus de changement catégoriel qui se fait sur différentes étapes et prend un temps relativement assez long pour une grammaticalisation totale, c'est-à-dire pour faire partie du système syntaxique (des grammèmes ou syncatégorématiques).

Il est certes vrai que ce système grammatical est en constante modification, mais cela se fait à un rythme qui ne peut pas être perçu par une, voire deux générations. Cependant, l'apparition et la chute de l'usage de mots désignant des objets quotidiens peuvent se faire assez rapidement pourvu qu'il n'y ait plus besoin de cet objet ou que son nom ne soit pas associé à un proverbe ou à une locution auquel cas, le mot persisterait. Dans le cas contraire, les mots apparaissent et disparaissent parfois avant qu'une génération ne cède la place à une autre. Qui n'a pas été surpris de voir surgir des mots comme : « ordinateur¹ », « disquette », « modem » et « courriel », par exemple. Alors que certains mots qui étaient d'un usage courant, comme : « cancellation », « lampe à pétrole », « gamache » ou de « mandore », s'évanouissent de l'usage au fur et à mesure que la société change et que la technologie évolue. Ce n'est pas pour rien que le lexique est dit la partie la plus mouvante de la langue !

Toutefois, ce qui semble passer sous silence dans cette approche, presque inchangée depuis Aristote (voire depuis ses maîtres à penser que sont Platon et Socrate),

¹ Christiane Marchello-Nizia, *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Ophrys, Paris, 1999, p.7. Pour expliquer comment de nouveaux mots entrent dans la langue, la linguiste parle de phénomènes ponctuels d'innovation, de l'emprunt, d'analogie et du néologisme en l'occurrence : « plus récemment, en 1955, à la demande d'IBM-France, le latiniste J. Perret créa le mot *ordinateur* pour désigner ce drôle d'appareil sur lequel je suis en train d'écrire, et que l'anglo-saxon désigne par le terme bien différent de *computer* ».

c'est que ces éléments laissés pour compte, vides, dépourvus d'autonomie sémantique, n'ayant d'existence qu'étayés par un entourage, sont NÉCESSAIRES, condition sine qua non, de l'arrangement des éléments « principaux », prétendus autonomes. Car, à leur tour, les mots lexicaux ne peuvent constituer des phrases en l'absence de syncatégorématiques, comme les pierres ne peuvent s'ériger en maison, sans le ciment qui en constitue le lien. Ces mots « subsidiaires », « secondaires » sont fonctionnellement indispensables dans une dimension inversement proportionnelle à leur contenu. De ce point de vue, les catégorématiques sont le symétrique des syncatégorématiques. D'ailleurs, on ne peut parler de discours bien structuré en l'absence de l'un des deux types de catégories.

Pourtant, l'un des critères avancés pour distinguer les mots sémantiquement « pleins » des mots sémantiquement « vides » a été que ces derniers sont facilement supprimables dans le style télégraphique¹. Il va sans dire qu'il est certes possible d'écrire dans un télégramme : « Arrive train 8h », mais il serait sans intérêt, voire dangereux pour la compréhension de la phrase de dire « arrive Tunis train 8h ». Nul ne sait sans les précisions nécessaires du contexte si l'on arrive « à Tunis » ou « de Tunis », *s'il* arrive ou si *j'*arrive, etc. Dans cet ordre d'idées, il serait exagéré de dire que la préposition n'est pas indispensable (elle aurait disparue autrement). Il faudrait peut-être dire que dans certains contextes, il est possible d'en faire l'économie, car elle serait redondante. Mais, ce cas de figure sera traité dans le chapitre général sur l'ellipse, qui soit dit en passant touche toutes les catégories du discours sans exception.

Une autre objection à cette partition sur la base du contenu sémantique serait la multiplicité des niveaux impliqués qui rendrait la classification problématique, parfois confuse. Car, cela ne rend pas compte de la polycatégorialité, voire du transfert des catégories, c'est-à-dire le fait pour une entité d'être à la fois préposition et adverbe, nom et adjectif, article et pronom, nom et préposition, etc.

Le mot « *plein* » dans une phrase comme : (1) « j'ai fait *le plein* », est considéré comme catégorématique, parce qu'il a un contenu sémantique, qui n'est pas étranger à « *plein* » dans la phrase : (2) « j'ai un réservoir *plein* », en fonction d'adjectif épithète, ni « *plein* » dans la phrase : (3) « j'ai de l'argent *plein* les poches », où « *plein* » est une préposition².

¹ Lucien Tesnière, *op. cit.*, p. 60.

² Entrée « *Plein* » du TLFi : « *Mot inv. à valeur de prép.* [Indique la contenance totale, une grande quantité dans un contenant, un grand nombre] »

Il serait donc trop rigide d'opposer sémantiquement lexème vs grammème, sans égard à l'entourage et à la multiplicité des positions dans la phrase. Ainsi, une forme peut en outre appartenir à plusieurs parties du discours dans la même grammaire sans que cela soit remis en question.

L'idée d'une catégorie primitive qui aurait évolué vers une catégorie dérivée (ce que Sylvain Auroux appelle « décatégorisation » et que nous traiterons en termes de « grammaticalisation ») pourrait fournir une meilleure approche. Ce processus serait une représentation dynamique et non pas statique de la distinction catégorématique vs syncatégorématique, fondée sur le contenu sémantique.

2. Critère syntaxique

Il a été reconnu aux prépositions et aux conjonctions une valeur fonctionnelle qui détermine leur spécificité par rapport aux autres syncatégorématiques. Les dialecticiens les qualifiaient déjà de « liens » (*colligamenta*) et non d'éléments constitutifs, ce qui leur a fait dire qu'elles n'étaient pas des parties du discours¹.

Que les syncatégorématiques soient des éléments de fonction ou des relateurs², cela ne fait nul doute et cette caractéristique a été signalée depuis les premiers écrits d'Aristote. Marc Baratin nous renseigne sur la question en revenant aux origines grecques : « On sait, notamment par Apollonios Dyscole (GG II, 2, 436.13 - 437.2), que cette catégorie du *sundesmos* recouvrait pour l'Ancien stoïcisme à la fois les conjonctions et les prépositions³ » qui ne « sont porteuses d'aucune signification et ne font rien de plus que d'établir des ligatures [...] de ce genre (ce qui montre qu'il considérait que la conjonction et la préposition ne faisaient qu'une seule et même catégorie de mots)⁴ ».

En grec σύνδεσμος (*sundesmos* ou *syndesmos*), dont le *sun-* ou *syn-*, comme dans *syn-catégorématiques* et *syn-taxe*, désigne étymologiquement « ensemble, avec » pour mettre en valeur la relation fonctionnelle qu'assument ces outils grammaticaux opérant une ligature, puisqu'ils ne peuvent être utilisés qu'« avec » des catégorèmes. D'ailleurs, « la définition générique du *sundesmos* indique que la conjonction "joint les constituants de l'énoncé entre eux" (*sundoun ta merè tou logou*) ». De même, la veine aristotélicienne aurait inspiré à Damourette et Pichon la notion de *strument* :

¹ D'après Irène Rosier-Catach, *op. cit.*, 2003, p. 71.

² C'est ainsi que les appelle Bernard Pottier dans *Systématique des éléments de relation*.

³ Marc Baratin, *op. cit.*, p. 22.

⁴ *Ibid.*, p. 25.

C'est cette nécessité du strument dans la construction de la phrase qui nous a fait lui donner son nom (*strumentum*, de *struo*, je construis). Nous nous en tiendrons donc à cette définition, nécessaire et suffisante : On appelle *strument* un terme n'exprimant que du taxième¹.

C'est-à-dire des éléments grammaticaux dépendants exprimant des *sémièmes* dépourvus de signification par opposition aux *taxiomes-sémiones* libres grammaticalement et sémantiquement.

Cela explique pourquoi certains linguistes (voire logiciens²) modernes les appellent les « foncteurs » par opposition aux « prédicatifs ». C'est justement à partir de cette caractéristique fonctionnelle que Tesnière a établi sa terminologie propre dans laquelle on voit s'opposer les mots-outils³ aux mots pleins. C'est que, sur le plan structural, qui est le parallèle du plan sémantique, Tesnière fait la distinction entre mots constitutifs (mots pleins) et les mots-outils, mots subsidiaires. De ce fait, « à la distinction entre les mots pleins et les mots vides sur le plan sémantique correspond sur le plan structural celle entre les mots constitutifs et les mots subsidiaires⁴ ». Le mot subsidiaire n'est pas susceptible de former un nœud, ne peut apparaître qu'à l'intérieur d'un nucléus⁵ à côté du mot constitutif qui est le centre structural de ce nucléus :

En d'autres termes, les mots constitutifs sont comme les pierres de construction de la phrase, tandis que les mots subsidiaires ne sont que le ciment qui sert à assurer plus de cohésion à leur agencement⁶.

Vus sous l'angle fonctionnel, les mots subsidiaires sont par définition des morphèmes, puisqu'ils assurent une fonction grammaticale, dite structurale, dans la terminologie de Tesnière⁷.

Si nous procédons à un certain nombre de tests, comme le test de permutation, pour étudier le comportement de ces colles syncatégorématiques, (1) « De la montagne, tombe une coulée de lumière. » et (2) « *La montagne *de*, tombe *de* coulée *une* lumière. »

¹ Jacques Damourette et Édouard Pichon, *op. cit.*, p. 98-99.

² Cf. par exemple Willard Van Orman Quine, dans *Méthodes de logique*. Armand Colin, Paris, 1973.

³ Chez Damourette et Pichon, on utilise le terme synonyme de « struments ».

⁴ Lucien Tesnière, *op. cit.*, p. 55.

⁵ *Ibid.*, p. 45.

⁶ *Ibid.*, p. 56.

⁷ *Ibid.*, p. 57.

À l'instar des conjonctions, nous observons que les prépositions ne peuvent jamais être détachées des compléments qu'elles introduisent. D'ailleurs, cette non-autonomie nous est confirmée par le Bon Usage qui nous fait remarquer que « l'usage ordinaire demande que la préposition soit suivie immédiatement de son régime, qui forme souvent avec elle une unité sémantique et syntaxique »¹.

Le critère de distinction catégorématique vs syncatégorématique fondé sur la fonction syntaxique de mise en relation des éléments est la définition caractéristique de la syntaxe. Car, la syntaxe, que serait-elle d'autre (comme l'indique son étymologie), si ce n'est la science qui étudie la relation des mots entre eux. C'est d'ailleurs là qu'on mesure la distance la séparant de la sémantique, qui est censée étudier la référence, la désignation ou la signification, c'est-à-dire les mots en relation avec le monde décrit. Nous céderons la parole à Vandeloise qui expose au mieux cette relation, en se référant aux définitions des dictionnaires :

Il faut distinguer les mots catégorématiques, qui peuvent être définis en relation directe avec ce qu'ils représentent, et les mots syncatégorématiques ou relationnels, qui ne peuvent être définis qu'en fonction des mots entre lesquels ils établissent une relation².

Sur le plan grammatical, il convient de prendre en compte l'opposition avantageuse qui marque les deux composants fondamentaux de la syntaxe à savoir d'une part le niveau catégoriel a priori linéaire, statique et inerte, puisque les entrées des dictionnaires nous fournissent explicitement la nature d'un mot, et d'autre part le niveau fonctionnel. Ce dernier est régi par l'ordre linguistique en vigueur comme l'application structurale (stemma de Tesnière) – en règle générale dynamique, changeant et tributaire des contraintes qui en découlent. Ces prépositions sont des éléments marqueurs de fonction qu'il s'agisse d'introduire un régime indirect selon la valence verbale (*appartenir à, dépendre de, hésiter entre*) ou un complément circonstanciel à valeur spatiale, temporelle ou notionnelle.

3. Critère morphologique

Les parties de discours ont été étudiées pour simplifier aux usagers de la langue en question l'identification de leur aspect morphologique, leur position dans la phrase et les différentes distributions avec lesquelles elles peuvent

¹ Maurice Grevisse et André Goosse, *Le Bon Usage*, 15^e édition, De Boeck-Duculot, Paris, 2011, §1041.

² Claude Vandeloise, *De la distribution à la cognition*, L'Harmattan, Paris, 2006, p. 220.

se combiner. D'ailleurs, dans le chapitre sur le participe, Priscien explique que le nom et le verbe sont « les deux parties du discours principales ». Les autres parties du discours sont dites « vocables » soit, comme le participe, par « affinité » avec les parties principales, soit, comme les autres parties, en raison de « l'adjonction » qu'elles réalisent par rapport au nom et au verbe.

Notons que l'argumentation se fonde d'abord sur l'étymologie des noms des parties, comme si c'était celle-ci qu'il s'agissait de justifier : « le pronom est mis pour le nom, l'adverbe est joint au verbe, la préposition est préposée au nom et au verbe, la conjonction les conjoint, et l'interjection est "interjectée"¹ ». D'ailleurs, la définition de cette catégorie selon la morphologie est foncièrement héritée de la grammaire grecque, puisque, d'après les stoïciens, les prépositions étaient confondues avec les conjonctions pour faire partie de la classe des particules désignant les *sundesmos*. Celles-ci sont issues du modèle aristotélicien traditionnel et « elles sont dites *prothetikoï sundesmoi* ("conjonctions antéposées")² ».

Il est un trait récurrent dans les définitions des prépositions qui pourrait être étendu aux syncatégorématiques de façon générale, à savoir leur caractère invariable. Cela remonte aux premières définitions de Priscien qui caractérise la préposition comme étant

proche des autres *indéclinables*, il éprouve le besoin d'en manifester les différences par rapport à la conjonction, sur une base morphologique (celle-ci n'entre pas en composition) et sémantique (la préposition ne peut pas conjoindre deux substances avec un seul accident, ni deux accidents avec une seule substance), et avec l'adverbe (qui, à la différence de la préposition, admet la dérivation). Mais certains adverbes de temps peuvent être utilisés comme prépositions³.

Pourtant le recours au qualificatif d'indéclinable⁴ à l'égard du figement morphologique des prépositions, qui correspondait bien à l'état de la langue latine foncièrement casuelle, n'est plus de mise dans une langue analytique comme le français. Il est dès lors préférable de parler de l'opposition *variable* vs *invariable* pour caractériser l'opposition catégorématique vs syncatégorématique. C'est ainsi que Tesnière qualifie les mots constitutifs qui sont, selon sa partition,

¹ D'après Irène Rosier-Catach, *op. cit.*, 2003, p. 59.

² Marc Baratin, *op. cit.*, p. 22.

³ Citée d'après Bernard Colombat, *op. cit.*, p. 210. L'italique a été ajouté par nous.

⁴ L'opposition *fléchi* vs *non fléchi* est parfois utilisée aussi.

considérés comme unités variables¹. Cela sous-entend que les mots-outils ne le sont pas.

Cette distinction, souvent abordée en linguistique, se définit dans la grammaire méthodique de cette façon : « Les mots variables sont ceux dont la terminaison varie. Ce sont le *substantif*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe* et le *participe*. Les mots invariables sont ceux dont la terminaison ne change jamais ; ce sont l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction*, et l'*interjection* »².

Si, en règle générale, les catégorèmes ont une morphologie variable, les syncatégorèmes, par contre, gardent une morphologie invariable, régulière et inchangée.

Le critère morphologique de l'invariabilité est important à plusieurs égards, mais nous verrons plus loin que ce critère serait en fait le résultat d'un processus diachronique et non une caractéristique inhérente ou « systématique » des syncatégorématiques.

En revanche, il est à remarquer que le critère de la variabilité vs invariabilité n'est ni universel ni inattaquable. Tout d'abord, il existe des langues monosyllabiques comme le chinois, dans lesquelles les parties du discours ne connaissant pas de variations, tous les mots sont forcément invariables. D'autres critères prennent le relais pour distinguer les prépositions et autres grammèmes (dits « mots morts ») vs des mots pleins (dits « mots vivants »), comme la position dans la phrase.

Il est dit dans certaines grammaires³ que les modes, les temps, les personnes grammaticales, le genre et le nombre sont des syncatégorématiques de par leur critère fonctionnel (relateurs) et sémantique (n'ayant pas de contenu). Or, il est notoire que ces éléments ne fonctionnent pleinement en français que grâce à leur variabilité.

En outre, ce critère de variabilité reste discutable, puisque la langue comporte une bonne quantité de substantifs invariables en nombre (qu'ils soient simples : *incipit*, *gens*, ou composés : *lave-linge*, *contre-la-montre*, au singulier *haro*, *bétail*, comme au pluriel : *mœurs*, *fiançailles*) ou encore en genre (*un/une cinéaste*, *un/une enfant*), des noms masculins au singulier qui deviennent féminins au pluriel (*un pur délice/de vraies délices*, *un grand orgueil des grandes orgues*, *un amour vrai/des amours malheureuses*). De même, la langue comporte

¹ Lucien Tesnière, *op. cit.*, p. 58.

² François Noël et Charles-Pierre Chapsal, *op. cit.*, 1854, p. 9.

³ Dans ce qui a été développé précédemment.

des adverbes qui varient en nombre sinon en genre : (1) « Il est *tout* beau. » et (2) « La vie est *toute* belle. »

Aussi, on peut se référer à des adjectifs employés en tant qu'adverbes : *la porte est grand ouverte* ou *grande ouverte*, ou encore : *seuls les médecins entreranno*.

Le mot *plein*¹ catégorisé comme nom « faire le *plein* », comme adjectif « une maison *pleine* » qui est normalement variable devient dans d'autres constructions invariable selon qu'il est employé comme préposition « avoir de l'argent *plein les poches*, *en plein milieu*, *en plein centre* ». Ainsi, l'adjectif qui a subi un transfert de catégorie se vide (perd progressivement de son contenu sémantique premier), se fige (morphologiquement) et perd son autonomie d'origine.

Ces exemples que nous présentons comme des exceptions, le sont certes, mais ce sont des exceptions qui mettent à mal le critère morphologique d'invariabilité.

4. Bilan des résultats

Todorov considère qu'il existe :

deux types de classes morphématiques : les classes mineures (prépositions, conjonctions, etc.) qui se composent de trois éléments, une séquence de phonèmes, une catégorie syntactique, un faisceau de traits sémantiques ; et les classes majeures (substantifs, verbes, adjectifs, adverbes) qui se composent de deux éléments, une séquence de phonèmes et un faisceau de traits sémantiques².

La distinction chomskyenne repose, quant à elle, sur le contenu substantiel pour établir une nouvelle classification des mots : « Les éléments du lexique sont de deux types généraux : avec ou sans contenu substantival. Nous limitons l'expression *lexicale* à la première catégorie ; les derniers sont *fonctionnels*. Chaque élément est un ensemble de fonctions. »³

À propos de la conception cognitiviste, celle-ci traite de la classification traditionnelle opposant une classe lexicale ouverte à une autre classe grammaticale fermée de nature fonctionnelle et dont le rôle est de fournir des connexions linguistiques. Cette dernière est spécifiée comme suit :

¹ Cf. supra : cet exemple précédemment cité représente une unité polycatégorielle.

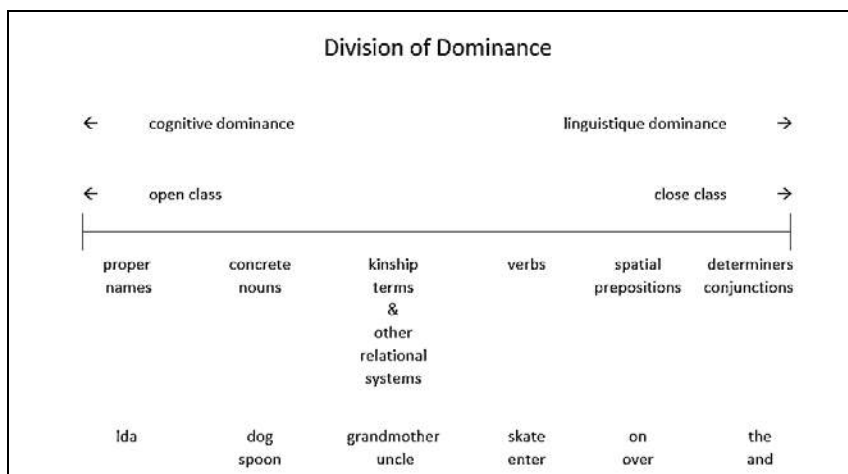
² Tzvetan Todorov, *op. cit.*, p. 40-41.

³ Noam Chomsky, *The Minimalist Program*, Cambridge, MIT Press, 1995, p. 54. Il s'agit de notre traduction. « *Items of the lexicon are of two general types : with or without substantive content. We restrict the term **lexical** to the former category ; the latter are **functional**. Each item is a feature set* ».

Closed-class words have a number of interesting properties relative to open-class words : they are mostly of high frequency, they are not easily translated, they are rarely borrowed in language contact, their interpretation is context-sensitive, and they are often polysemous and even syncategorematic¹.

Son objectif est de revoir cette dichotomie cloisonnée en la relativisant afin de la suppléer par une dominance cognitive perceptuelle. Celle-ci est marquée par l'aspect de continuum, qui donne un nouvel éclairage à l'étude des catégories linguistiques. Ainsi, cette distribution inédite place les prépositions spatiales liées aux verbes de mouvement à sens concret dans une position intermédiaire au sein de cette dominance linguistique opposée à la dominance cognitive, représentée ainsi² :

Figure 2 : Redistribution relativisée des parties de discours (position intermédiaire des PS)



Les critères complexes d'analyse relèvent de plusieurs niveaux mettant en vigueur différentes typologies étudiées ainsi que diverses dénominations pour rendre compte de la hiérarchie des unités linguistiques.

D'ailleurs, malgré le fait que ces nomenclatures semblent avoir pour point commun le souci d'opposer les unités principales par rapport à celles qui sont secondaires – quasiment dépourvues de sens et qui en dépendent contextuellement pour intensifier leur relief significatif – notre étude sert désormais à démontrer leur interdépendance et leur complémentarité dans la constitution d'un énoncé plausible.

¹ Dedre Gentner et Lera Boroditsky, « Individuation, relativity, and early word learning », dans *Language acquisition and conceptual development*, M. Bowerman & S.C. Levinson (Eds), Cambridge, U.K. : Cambridge University Press, 2001, p. 216.

² *Ibid.*

En fait, loin d'être des entités accessoires, comme n'ont cessé de le répéter les différents grammairiens qui se sont occupés des syncatégorématiques depuis l'antiquité, ces éléments constituent le vrai génie de la langue, à savoir son système et sa structure. Car, ce ne sont pas les lexèmes qui forment le système, mais bien les grammèmes. Il est bien connu qu'une langue, c'est d'abord une systématique. Pottier, dont on peut dire qu'il a de toute évidence saisi cette particularité, l'a bien soulignée dans la « *systématique des éléments de relation* ».

Ainsi, l'ensemble du comportement des syncatégorématiques, c'est ce qui constitue la *syntaxe* d'une langue, dans le sens de son organisation, de l'arrangement de ses éléments constitutifs souvent mis en avant dans la hiérarchisation des parties du discours. Attendu que la syntaxe c'est, à proprement parler, l'arrangement ou encore la distribution. Or, si l'on élimine les syncatégorématiques, il ne demeure plus dans la langue, ainsi projetée, qu'une unique relation, celle où les éléments sont juxtaposés les uns à côté des autres. Hiérarchies et opérations seront probablement déduites de cet ordre, mais au prix d'interminables paraphrases, circonlocutions et détours, comme on nous l'a appris pour le chinois ou d'autres langues isolantes.

En tout état de cause, l'intérêt du travail de distinction des catégories que nous avons esquissé ici était de nous éclairer sur les principes de classification : modélisation et dépendance.

Nous reviendrons sur certaines des spécificités relevées des prépositions comme syncatégorématiques dans la partie consacrée à la grammaticalisation.